

Mardi 26 mars 2024 de 14h à 17h.

**Lycée Paul Éluard
15-17 avenue Jean Moulin
93200 Saint - Denis**

Salle Satellite

**« Harcèlement
scolaire, comprendre,
prévenir,
accompagner »**

Conférence - débat organisée par
RESADO

Inscriptions :
gloria.alvarezbedoya@ch-stdenis.fr



CASADO - Maison des
adolescents de Saint-Denis

2bis rue Gibault
93200 Saint-Denis
Mail : casado@ch-stdenis.fr

CASADO - Maison des
adolescents de Saint-Denis

Tél : 01 48 13 16 43



« Harcèlement scolaire, comprendre, prévenir, accompagner »

Le syntagme « harcèlement scolaire » est entré dans le langage courant depuis une dizaine d'années. Cette dénomination est efficace, elle institue d'emblée un lien de cause à effet entre une situation et des symptômes qui peuvent aller de l'angoisse à la dépression, de signes post-traumatiques à la déscolarisation, et malheureusement jusqu'au suicide.

Selon le rapport sénatorial Mélot, près d'1 million d'élèves seraient victimes de harcèlement en France au cours de leur scolarité, soit un élève sur 10. Devant de tels chiffres, plusieurs questions se posent.

Le nombre d'enfants harcelés et donc d'enfants harceleurs a-t-il augmenté, ou a-t-on levé le voile sur des comportements anciens dont il n'était pas fait état publiquement, au même titre que l'inceste ou les violences faites aux femmes ? Quels facteurs sociologiques ou psychologiques sous-tendraient une telle augmentation ? Comment y remédier ?

Des passages à l'acte grave ont récemment fait la une des médias au cours de ces derniers mois. Cette médiatisation est bienvenue. Elle permet de ne plus taire ou cacher des situations difficiles et potentiellement dangereuses. Elle encourage l'ensemble des acteurs et les adultes en particulier, parents ou professionnels à être plus attentifs, à écouter, prévenir, éviter de banaliser et réagir.

Le politique s'est emparé du sujet en apportant des propositions de réponses et de solution. Sur le terrain, élèves, parents et professionnels ont besoin d'aide.

Différentes réponses ont été proposées : une saisine systématique du procureur de la République, une extension du numéro 3018 du seul cyber harcèlement à tous les types de harcèlement, des cours d'empathie pour les élèves du primaire, des formations ciblées pour les professionnels. Et désormais, ce serait l'élève harceleur qui changerait d'établissement et non l'élève victime.

Ce panel de mesures permettra de mieux sensibiliser, prévenir et protéger. Il est indispensable pour garantir la sécurité, protéger les enfants victimes et donner des outils aux professionnels.

Mais ces mesures, quand elles bénéficient de moyens au niveau local pour leur mise en œuvre, ne résolvent pas tout. Les difficultés restent importantes sur le terrain. Comment parvenir à une juste évaluation des situations de harcèlement ?

Comment mesurer la gravité et évaluer le risque ? Comment lutter contre l'évitement et la banalisation, tout en prenant des mesures proportionnées ? Pourquoi cet enfant est-il agressif, et pourquoi cet autre ne parvient-il pas à se défendre ? Pourquoi cette situation perdure-t-elle, et parfois même, pourquoi se répète-t-elle ?

Quelle prise en charge pour l'élève harcelé à l'école et dans les services de soins. Mais aussi que proposer à l'élève harceleur ?

Autant de questions que les intervenants, acteurs et actrices du champ du soin et de l'école, tenteront de traiter au cours de cette conférence.

PROGRAMME :

14h00 : Introduction du Dr Jean-Pierre BENOIT, Chef du service de Pédopsychiatrie de l'hôpital Delafontaine, Responsable de CASADO et de Mme Marlene GUINIER, Provisseur du lycée Paul Éluard

14h15 : « Le harcèlement scolaire, un risque du développement à l'heure des réseaux sociaux »
Intervention du Dr Nicole CATHELIN, Pédopsychiatre et Praticien Hospitalier Emérite. *Modératrice : Mme GUINIER.*

15h15 : Discussion puis pause

15h45 : « La gestion et la prévention des situations de harcèlement en milieu scolaire »
Intervention de Mme Aude MALASSET, Chargée de mission au sein de la Mission Vie Scolaire à la DSDEN du 93 et référente départementale harcèlement pour le second degré.
Modérateur : Dr Jean-Pierre BENOIT

16h45 : Discussion

17h00 : Fin de la journée